💬Le doute dans la prière.

268 – ⏪ Abû Sa’îd Al-Khudrî رضي الله عنه rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « ***Si l’un de vous doute dans sa prière et ne sait pas s’il a accompli trois ou quatre unités de prière, qu’il laisse de côté le doute et se fonde sur ce dont il est sûr, puis qu’il se prosterne deux fois avant de saluer. S’il a effectué cinq unités de prière, [les prosternations de distraction] compenseront et s’il a accompli une prière normale, elles seront une humiliation pour Satan*** ».⏩

[Sahih] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- Le doute est une des causes amenant les « prosternations de distraction », ceci si le fidèle n’est pas constamment sujet au doute [en quel cas il ne doit pas du tout en tenir compte].

2- Le Hadith indique que celui qui accomplit la prière et ne sait pas, par exemple, s’il a accompli deux ou trois unités de prière, doit laisser de côté le doute et se fonder sur ce dont il est sûr qui est le minimum. Et avant le salut, il doit accomplir deux « prosternations de distraction ». An-Nawawî a dit : « Les savants sont unanimes pour dire que celui qui doute dans la prière et ne sait pas combien il a accompli exactement d’unités de prière, doit se fonder sur le minimum. Contrairement à celui qui est quasiment sûr par la suite qu’il a accompli quatre unités de prière par exemple ».

3- Le Hadith montre clairement que la prière est valide et que rien ne l’a invalidé, et c’est l’avis de la majorité des savants, parmi lesquels Mâlik, Ahmad et Ash-Shâfi’î.

4- Pour les jurisconsultes, le doute (Ash-Shakk) est ce qui est d’un degré moindre que la certitude, cela englobe l’hésitation entre deux choses dont l’une paraît moins probable que l’autre, mais aussi lorsqu’aucune des probabilités ne prévaut. Pour tout cela, il faut se fonder sur ce dont on est sûr.

5- Il existe un autre avis de l’imam Ahmad qui mentionne que le fidèle se fonde sur ce qui lui paraît le plus probable [et pas forcément sur le minimum]. Shaykh ‘Abd Ar-Rahmân As-Sa’dî a dit : « Le plus authentique des avis des savants concernant le doute du fidèle sur le nombre d’unités de prière accomplies est qu’il se fonde sur ce dont il est sûr, et qui est le minimum, si aucune probabilité ne prévaut, ou si le minimum prévaut. Et il doit se fonder sur ce qui lui semble le plus probable si pour lui une probabilité prévaut. Ainsi, le Hadith de Abû Sa’îd indique que l’on se fonde sur le minimum en cas de doute, alors que le Hadith de Ibn Mas’ûd [qui suit] indique que l’on se fonde sur ce qui

prévaut, comme cela apparaît dans la parole du Prophète ﷺ : « Qu'il recherche ce qui est juste ».

📚**Source : [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 340-341 volume 1 (éditions Tawbah)]**📚

📚 (1) Rapporté par Muslim n°571.

Partager :